



Communiqué de Presse

22 septembre 2009

Grève illimitée à La Poste à Paris : Des milliers d'entreprises mises en danger

Quatre syndicats de la Poste ont appelé lundi à une grève illimitée dans les 185 bureaux de Paris. La CGT, Sud, la CFTC et FO dénoncent les 140 suppressions de poste au guichet ces neufs derniers mois. Même s'il apparaît que cette grève a été peu suivie le premier jour – 17,3% des effectifs selon la direction – les conséquences pour les entreprises risquent d'être extrêmement lourdes : en effet, toute grève qui touche à la distribution du courrier entraîne le blocage des règlements effectués par voie postale, donc des retards de paiement provoquant une aggravation des découverts et une augmentation des frais bancaires afférents, voire des pénalités de retard.

A l'heure où beaucoup de TPE-PME ont de graves problèmes de trésorerie, cette grève risque de les fragiliser encore plus, et certaines pourraient ainsi être conduites à déposer le bilan comme ce fut déjà le cas lors des blocages de décembre 1995. Les syndicats qui ont appelé à cette grève illimitée se rendraient alors responsables de la disparition d'entreprises et de la mise au chômage de leurs employés, et montreraient une fois encore le décalage entre leurs actions destructrices et leurs discours sur la préservation des emplois et la défense des intérêts des salariés !

Le Cerf demande donc au gouvernement de garantir la continuité du service du monopole postal : la distribution du courrier est un service trop vital à l'économie pour être suspendu. Dans le cas où la continuité du service ne serait pas assurée, le Cerf demande que La Poste soit contrainte de dédommager les entreprises qui seraient pénalisées par cette grève : tous les frais de trésorerie générés par ce mouvement social devront être remboursés sans délai. D'un point de vue pratique, le Cerf propose que les litiges qui résulteraient des demandes de remboursement liées à la grève puissent être réglés par le Médiateur du Crédit, qui verrait ainsi sa mission élargie.

Vote : Je soutiens la position du Cerf

Pour voter, retournez ce fax avec vos coordonnées au 01 40 99 93 23

Ou adressez-nous un mail à : garantiecourrier@lescreateurs.org

**Si vous êtes d'accord avec nos positions, transmettez nos communiqués à vos élus -
maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux**

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - www.lescreateurs.org